



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

armée

Question écrite n° 101165

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants, si l'information qui circule actuellement selon laquelle des unités françaises engagées en Afghanistan auraient distribué à des femmes afghanes des tapis de prière, lesquels auraient peut être été achetés sur des fonds publics français, est exacte.

Texte de la réponse

À l'automne 2009, lors du déploiement en Afghanistan de la Task Force La Fayette, les insurgés ont développé une campagne de propagande assimilant les militaires étrangers intervenant dans ce pays à des « ennemis de l'islam ». Afin d'atténuer la portée de ce discours, les militaires français et les forces de sécurité afghanes ont procédé, au cours de l'été 2010, à la distribution de tapis de prière aux populations, lors d'une opération conduite durant la période du ramadan. La remise de ce type de présents, qui constitue localement un témoignage d'amitié très courant, est en effet apparue comme étant de nature à renforcer la relation de confiance entre nos soldats et le peuple afghan. Dans ce contexte, l'achat de 450 tapis de prière a été financé sur le budget opérationnel de programme « opérations extérieures », pour un montant de 1 950 euros. Cette somme équivaut à 2,5 % du coût total des dons effectués par l'ensemble des cellules d'action civilo-militaire, qui pourvoient pour l'essentiel à des besoins de première nécessité (couvertures, vêtements, matériaux de construction).

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101165

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1905

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5418